UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission

REUNION DES MINISTRES CHARGES DU COMMERCE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE

******

Cotonou, le 29 septembre 2017

******

DECLARATION MINISTERIELLE

Nous ;

Ministres Chargés du Commerce des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA),

Réunis le 29 septembre 2017 à Cotonou en République du Bénin, à l'initiative de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, pour la rencontre annuelle sur l'évolution des principaux dossiers relatifs à la mise en œuvre de la politique commerciale de l'Union ;

Vu les dispositions du Traité modifié notamment l'article 4.c concernant la création d'un marché commun, basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;

Vu les articles 84 et 85 du Traité révisé de l'UEMOA relatif à la mise en œuvre de la politique commerciale de l'Union notamment en matière de négociations commerciales ;

Vu les articles 88, 89 et 90 du Traité révisé de l'UEMOA relatif aux règles de concurrence ;

Soucieux de l'atteinte d'un des objectifs majeurs de l'Union qui vise « l'élimination, sur les échanges entre les pays membres, des droits de douane, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie, des taxes d'effet équivalent et de toutes autres mesures d'effet équivalent susceptibles d'affecter lesdites transactions, sous réserve du respect des règles d'origine de l'Union » ;

Désireux de mettre en œuvre les orientations de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement portant sur l'approfondissement du processus d'intégration en vue de la réalisation d'un marché porteur de croissance et d'amélioration des conditions de vie des populations de l'Union ;

Déterminés à assurer une pleine réussite de l'examen conjoint des politiques commerciales (EPC) des Etats membres de l'UEMOA à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;

Soucieux de la coordination des positions de négociation des Etats membres de l'UEMOA dans les instances régionales et internationales afin de mieux défendre les intérêts commerciaux des Etats et assurer l'efficacité de la politique commerciale commune ;

Convaincus qu'un marché régional bien régulé est source d'innovation et porteur de croissance et de création d'emplois ;

Considérant la nécessité d'un renforcement des échanges commerciaux entre les Etats membres et de leur meilleure insertion dans le Commerce mondial à travers la conclusion d'accords commerciaux régionaux et multilatéraux ;

Considérant l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du Tarif extérieur commun au niveau de la région de la CEDEAO ainsi que ses mesures d'accompagnement ;

Considérant l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges et son impact positif sur les échanges intracommunautaires et sur l'attractivité et la compétitivité de notre espace économique ;

Préoccupés par la situation actuelle des négociations du Cycle de Doha pour le Développement, caractérisée par des divergences sur la suite à donner au cycle de négociations et sur les questions présentant un enjeu important pour les pays en développement en général et ceux de l'UEMOA en particulier ;

déclarons ce qui suit :

Au titre de l'examen conjoint des politiques commerciales des Etats membres de l'UEMOA, les 25 et 27 octobre 2017 à Genève

1. Invitons les Etats membres de l'Union à demeurer solidaires pour la bonne réussite de l'examen et à prendre part activement aux travaux ;
2. Félicitons la Commission de l'UEMOA pour la bonne coordination des travaux préparatoires ;
3. Invitons la Commission, en collaboration avec des Partenaires Techniques et Financiers à assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations qui découleront de l'examen et à adopter, au besoin, des textes communautaires pour corriger les manquements qui seront relevés.

Au titre de l'état des négociations de l'Accord de Partenariat Economique Afrique de l'Ouest- Union européenne (APE)

4. Prenons acte des efforts consentis par les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA afin que les Etats, dans leur ensemble, procèdent à la signature de l'APE ;
5. Invitons les 3 Etats non encore signataires à le faire afin de préserver les acquis de l'intégration en Afrique de l'Ouest ;
6. Recommandons aux deux Commissions, d'intensifier les actions politiques en faveur de la signature complète de l'APE ;
7. Demandons aux deux Commissions d'être attentives sur les négociations en cours entre l'Union européenne et la Grande Bretagne sur le Brexit et son impact sur les négociations APE en Afrique de l'Ouest.

Au titre de la participation des Etats membres de l'UEMOA à la onzième Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce, prévue à Buenos Aires (Argentine) du 11 au 14 décembre 2017

8. Saluons l'initiative prise par la Commission de l'UEMOA et les représentations des Etats membres de l'UEMOA à Genève pour la réalisation de l'étude sur les questions d'intérêt communautaire discutées à l'OMC ;

9. Appelons à d'importantes avancées lors de la 11éme conférence ministérielle de l'OMC qui permettent aux Etats de l'Union de mieux tirer profit des secteurs de l'agriculture, du Coton et de la pêche. A cet effet, les positions adoptées au sein des Groupes africains ACP, PMA et C4 devront être dument pris en compte dans les décisions qui seront prises lors de la CM11 ;

10. Reconnaissons l'importance stratégique du commerce électronique et du commerce des services sur l'économie de l'Union et recommandons la mise en œuvre d'un plan de travail au niveau régional ;

11. Réaffirmons notre solidarité au groupe du C4 et invitons les pays non membres à soutenir les positions qui y sont défendues ;

12. Réaffirmons notre attachement au principe du Traitement Spécial et Différentié et soutenons les propositions du G90 ;

13. Invitons les membres de l'OMC à continuer à garder les questions de développement au cœur du programme de travail pour l'après CM11 ;

14. Appelons les membres à réaffirmer le rôle central de l'OMC comme organisation chargée de définir les règles multilatérales du commerce.

Au titre de la renégociation des concessions tarifaires à l'OMC

15. Invitons tous les Etats membres, dans la perspective de la renégociation en groupe des taux consolidés à l'OMC suite à la mise en œuvre du TEC CEDEAO, à se réserver les droits de renégociation auprès de l'OMC, au plus tard le 31 décembre 2017, pour la nouvelle période triennale 2018-2020 ;

16. Invitons à cet effet, les deux Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO à accompagner l'ensemble des Etats membres pour la réussite de ces renégociations.

Au titre des négociations pour la mise en place de la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLEC)

17. Au regard de l'importance des discussions pour la mise en place de la zone de libre-échange continentale et de son impact éventuel sur les acquis de l'Union, nous invitons la Commission de l'UEMOA, en relation avec la Commission de la CEDEAO, à organiser des rencontres préparatoires afin d'harmoniser les positions de négociation des Etats membres dans les instances de la ZLEC en vue d'une meilleure défense de leurs intérêts commerciaux.

Au titre de la construction du marché commun

18. Reconnaissons que l'espace UEMOA dispose d'un potentiel commercial important, source de croissance et de développement économique ;

19. Notons avec satisfaction que tous les Etats membres de l'UEMOA appliquent le TEC CEDEAO faisant des Etats membres de l'UEMOA, des pays modèles en terme de respect de leurs engagements en matière de mise en place de l'Union Douanière à l'échelle de la CEDEAO ;

20. Recommandons à la Commission de promouvoir la concertation entre les Etats membres de l'UEMOA afin d'harmoniser leurs positions sur la gestion du tarif extérieur commun CEDEAO qui préserve les intérêts de l'Union ;

21. Sommes préoccupés par la persistance des entraves aux échanges commerciaux intracommunautaires contraires aux dispositions du Traité modifié de l'Union avec pour effet, une faible compétitivité des produits de l'Union et par conséquent, une réduction des opportunités offertes au secteur privé par le marché régional ;

22. Saluons les efforts déployés par la Commission pour le suivi de l'application des instruments de politique commerciale à travers le dispositif de surveillance commerciale ;

23. Invitons les Etats membres à encadrer les exonérations fiscales et la Commission à harmoniser les règles en la matière ;

24. Invitons la Commission à accélérer les travaux pour la mise en place progressive de la libre pratique.

Au titre de la facilitation des échanges

25. Saluons la ratification par 6 Etats membres, de l'Accord sur la facilitation des échanges ;

26. Saluons les progrès annoncés dans le processus de ratification par le Burkina Faso et la Guinée-Bissau ;

27. Félicitons la Commission de l'UEMOA pour toutes les actions entreprises dans le cadre de la facilitation des échanges notamment le projet d'interconnexion des systèmes Douaniers entre le Burkina Faso et le Togo et l'appui à la réalisation des activités des Comités Nationaux de Facilitation des Echanges ;

28. Invitons la Commission de l'UEMOA, en concertation avec la Commission de la CEDEAO à accélérer les travaux pour l'adoption du code communautaire des douanes en Afrique de l'Ouest ;

29. Invitons la Commission à accompagner les Etats membres dans la mobilisation des ressources pour la mise œuvre des mesures retenues au titre des mesures de la catégorie C.

Au titre de l'application des règles communautaires de concurrence

30. Saluons et félicitons les actions en cours de la Commission de l'UEMOA pour réduire les pratiques anticoncurrentielles, notamment, le renforcement des capacités des Etats membres en matière de concurrence et la réalisation de plusieurs enquêtes de concurrence ;

31. Encourageons la Commission à renforcer ses capacités d'intervention et à prendre avec diligence, les différentes décisions appropriées et à donner plus de visibilité à ses actions en communiquant davantage sur ses interventions.

Au titre de la promotion commerciale

32. Prenons acte des partenariats existants pour la promotion commerciale et invitons la Commission à prendre des initiatives fortes, afin d'exploiter les opportunités offertes par l'AGOA ;

33. Invitons les Etats membres à définir une stratégie nationale pour exploiter les opportunités de l'AGOA, dont la dernière extension prend fin en 2025 ;

34. Invitons le secteur privé, avec l'assistance des Ambassadeurs des pays membres à Washington à développer des approches offensives tendant à améliorer les exportations de l'Union ;

35. Encourageons la Commission à poursuivre les efforts engagés en vue de la concrétisation du projet de la Bourse Régionale des Produits Vivriers ;

36. Appelons le secteur financier de l'Union à renforcer les financements adaptés en faveur des Petites et Moyennes Entreprises exportatrices.

Au titre du renforcement des capacités en matière de commerce

37. Reconnaissons l'importante contribution du Programme Hub and Spokes dans le renforcement des capacités des Etats en matière de commerce ;

38. Tenant compte de la fin du programme en février 2019, soutenons la formulation par les deux Commissions d'un nouveau programme à caractère régional et qui capitalise les acquis du programme Hub and Spokes.

39. sollicitons le concours de l'Union Européenne pour appuyer la proposition des deux Commissions visant l'appropriation par la région Afrique de l'Ouest du programme Hub and Spokes.

Au titre de la concertation entre les institutions sous régionales

40. Félicitons les Commissions de l'UEMOA, la CEDEAO et le Conseil de l'Entente pour leurs permanentes concertations et les invitons à toujours promouvoir la complémentarité dans leurs interventions.

V

Au titre des remerciements

41. Sensibles à l'accueil chaleureux ainsi qu'à l'hospitalité qui nous a été réservés par les autorités du Benin, nous exprimons à **Son Excellence Monsieur Patrice Guillaume Athanase TALON, Président de la République du Benin, au Gouvernement et au Peuple Béninois**, notre profonde gratitude.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 2017

Pour la réunion des Ministres chargés du Commerce des Etats membres de l'UEMOA,
le Président

Alioune SARR
Ministre du Commerce, de la Consommation, du Secteur Informel et des PME de la République du Sénégal